

CHIFFRAGE DU PRESENT AMENDEMENT

Méthodologie

Le chiffrage proposé porte uniquement sur l'évaluation du crédit d'impôt auquel pourraient prétendre ses bénéficiaires. Il a été préparé par Film France et repose sur l'analyse de deux données-clés :

- le volume et la nature des dépenses engagées en France par les productions étrangères susceptibles de bénéficier du crédit d'impôt proposé d'une part ;
- l'impact sur l'attractivité du territoire français de l'instauration du crédit d'impôt proposé d'autre part (mesure de l'élasticité de la demande de tournages en France).

Productions étrangères en France : volumes et dépenses

Les tournages de films et téléfilms à gros budgets, initiés par des producteurs américains ou britanniques en vue d'une diffusion mondiale, représentent la quasi-totalité des dépenses des tournages étrangers (non agréés) en France. Il s'agit de films comme *Da Vinci Code*, *The Devil wears Prada*, *Marie Antoinette*, *Bean 2*, *A Good Year*, *Rush Hour 3*, *The Bourne Ultimatum*, et moins fréquemment d'épisodes de séries TV comme *The Sopranos*, *Urgences* ou *Sex and the City*.

Au cours des deux dernières années, l'ensemble de ces grosses productions représentait en moyenne 120 jours de tournage par an en France, pour des dépenses d'environ 300.000 € par jour de tournage (y compris une quote-part des frais engagés en France pour la préparation du tournage).

Il s'agit là d'une moyenne dans la mesure où le montant des dépenses engagées par jour de tournage varie d'une production à l'autre, et principalement selon deux critères :

- La durée du tournage : Plus le tournage en France est court, plus le montant des dépenses par jour de tournage est élevé (*The Devil wears Prada* a engagé 1,2 M€ pour deux jours de tournage) ;
- La nature de la production : les films en costumes et ceux comportant des séquences de cascades nécessitent un supplément de personnel, qui impacte directement le niveau dépenses.

Outre ces productions à haut niveau de dépenses, d'autres productions étrangères susceptibles d'être éligibles au crédit d'impôt proposé sont tournées en France chaque année : en 2006, il s'agissait par exemple du film russe *Belle* (1 M€ de dépenses pour 11 jours de tournage), de la production chinoise *Rêves derrière un rideau de cristal* (500.000 € pour 36 jours) ou du film indien *Jhoom Barabar Jhoom* (400 000 € pour 7 jours). Ces productions cinématographiques et audiovisuelles totalisent moins de 5 % des dépenses de tournage de films étrangers en France sur la période 2005 et 2006.

Les dépenses engagées en France par les productions européennes pour une distribution sur leur seul marché intérieur ne sont pas prises en compte dans le présent chiffrage dans la mesure où, à l'épreuve des faits, la quasi-totalité de ces productions sont agréées et n'ont donc pas vocation à bénéficier du crédit d'impôt proposé.

Les ressorts de la demande

▪ Les décors français

À ce jour, la France est perçue par les producteurs étrangers comme un pays cher, non seulement en raison des rapports de changes, mais aussi du fait de l'absence de tout dispositif d'attractivité, comme cela existe dans de nombreux autres pays. Pour cette raison, les productions étrangères limitent au maximum leur présence en France et n'y tournent que les scènes pour lesquelles les décors naturels sont indispensables et ne peuvent être reconstitués de manière satisfaisante en studio.

Film France est en dialogue permanent avec les producteurs étrangers tournant ou envisageant de tourner en France, ainsi qu'avec les directeurs de production français qui établissent les devis à leur attention. Film France a ainsi une parfaite connaissance des coûts et budgets de production des films tournés en France, mais aussi de ceux qui, après l'avoir envisagé, y ont renoncé pour diverses raisons. Une analyse de l'ensemble des cas dont Film France a eu connaissance, permet de soutenir **qu'une baisse des coûts de tournage de 20 %, conséquente à la mise en place du crédit d'impôt proposé, entraînerait une hausse de 30 à 40 % du nombre des journées de « gros » tournages étrangers en France.**

▪ **Le Savoir-faire français**

L'instauration du crédit d'impôt proposé donnerait aussi et surtout à la France la possibilité de rendre financièrement compétitif l'incroyable potentiel dont elle dispose en matière d'infrastructures et de personnels artistiques et techniques, que les précédents crédits d'impôts créés ont d'ailleurs fortement contribué à perpétuer.

Grâce au crédit d'impôt proposé, la France pourrait trouver sa place sur un autre marché que celui des décors, auquel elle se cantonne actuellement, et concurrencer Prague, Berlin ou Londres. Il s'agit d'un marché beaucoup plus large que celui des films ayant un besoin « artistique » de décors français. En considérant que le potentiel actuel en Europe est d'un millier de jours de tournage de productions lourde (base : 300 K€ de moyenne de dépenses quotidiennes, diffusion mondiale), **Film France estime raisonnable d'envisager que la France puisse capter en 3 ans au moins 20 % de ce marché, soit 200 à 250 jours de tournage.**

L'instauration du crédit d'impôt proposé permettrait ainsi de :

- renforcer et prolonger la présence des tournages étrangers en France d'une part (tournages liés aux décors) ;
- attirer de nouvelles production étrangères, qui pourraient bénéficier du savoir-faire français sans surcoût excessif par rapport aux prestations proposées par nos voisins européens (tournages liés au savoir-faire) ;
- faire passer le nombre des journées de tournages de grosses productions étrangères en France d'une centaine de jours (étiage actuel) à 400 jours par an. **Soit un volume de dépenses annuelles en France de 120 Millions d'Euros, et un crédit d'impôt de l'ordre de 25 M€.**

**Tableau synthétique :
ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DE L'IMPACT DE LA MESURE**

Hypothèse basse					Hypothèse haute				
Évolution dans le temps	Sans CI	N+1	N+2	N+3	Évolution dans le temps	Sans CI	N+1	N+2	N+3
Tournages « décors » (jours)	120	140	140	140	Tournages « décors » (jours)	120	180	180	180
Tournages « savoir-faire » (jours)	0	40	120	200	Tournages « savoir-faire » (jours)	0	60	180	300
Total tournages (jours)	120	180	260	340	Total tournages (jours)	120	240	360	480
Volume dépenses (M€)	36	54	78	102	Volume dépenses (M€)	36	72	108	144
Dont dépenses minimales en salaires et industries techniques *	21,6	32,4	46,8	61,2	Dont : dépenses minimales en salaires et industries techniques *	21,6	43,2	64,8	86,4
Coût fiscal (M€)	-	13,5	19,5	24,5	Coût fiscal (M€)	-	18	27	33

* les dépenses de salaires et le recours aux industries techniques représentent au minimum de 60 % des dépenses engagées en France par les productions étrangères